

nous visite en ce moment ressemble à son grand-père sous plusieurs rapports. Il est, lui aussi, aimable, démocrate, prince charmant, sachant se faire aimer par tout le monde—par les vieux comme par les jeunes, par les grands et les petits, les riches et les pauvres, les femmes, les jeunes filles—beaucoup aimé des jeunes filles, qui trouvent qu'il ressemble au prince dont elles ont rêvé souvent.

Je suis heureux de reconnaître que le Prince de Galles parle français, et qu'il le parle très bien, comme tous ceux en Angleterre qui ont reçu une bonne éducation.

Le gouvernement anglais, composé toujours d'hommes éminents, de grands diplomates, a toujours su se faire représenter dans ses colonies, au Canada spécialement, par des hommes dignes de sympathie, qui traitent les races et les religions et toutes les classes de la société avec la même impartialité, avec la même considération. Il a bien su choisir celui qui pouvait le plus favoriser ses vues dans un temps où l'aigle de l'impérialisme agite puissamment ses ailes. En tout cas, quel que soit l'enthousiasme pour ce jeune prince et pour la famille royale, cela ne nous empêchera pas de faire notre devoir dans la considération du traité que nous aurons à examiner, et je suis convaincu qu'il y aura dans le Sénat des membres assez indépendants pour considérer les problèmes qu'il comporte au point de vue du Canada, de ses destinées et de ses meilleurs intérêts.

Quant à ce traité, honorables messieurs, j'en dirai quelques mots. Il soulève des problèmes bien sérieux et bien graves qui méritent toute l'attention de nos hommes publics et de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir et aux destinées du Canada. D'abord, quel effet la ratification de ce traité aura-t-elle? Quel effet le refus de le sanctionner aura-t-il? Plusieurs prétendent que l'effet sera nul, parce que le traité a été signé par les autorités anglaises, par les représentants des différentes nations et par les représentants du Canada, et que, par conséquent, nous sommes liés.

L'honorable premier ministre a dit que si le traité n'était pas ratifié le gouvernement serait obligé de résigner. Ce n'est pas la première fois qu'il fait une semblable menace lorsqu'il veut faire adopter sa politique par le parlement. Mais, en tout cas, ce ne serait pas un grand malheur—un malheur aussi grand que celui qui résulterait de la ratification d'un traité funeste à nos intérêts.

Maintenant, quel effet ce traité doit-il avoir sur les destinées du Canada? A tra-

vers les fumées de l'encens dont l'honorable leader de la chambre a enveloppé ce traité, nous pouvons distinguer ce qu'il contient de dangereux. Le son des cloches qui célèbrent ce traité pourrait bien être le tocsin ou le glas de l'autonomie du Canada. Jusqu'à quel point, honorables messieurs, pouvons-nous lier nos héritiers, nos successeurs? Jusqu'à quel point pouvons-nous lier les générations futures et les obliger à prendre part à toutes les guerres qui seront décidées par la Ligue des Nations? Jusqu'à quel point pouvons-nous gêner leur liberté d'action dans leurs relations commerciales avec les autres pays, et spécialement nos puissants voisins les Etats-Unis?

Maintenant, si l'article 10 est rejeté par le Congrès des Etats-Unis; s'ils refusent de gêner leur liberté d'action dans leur politique commerciale, quelle sera notre situation?

Honorables messieurs, nous ne devons pas oublier que nous sommes en Amérique et non pas en Europe, que nous sommes géographiquement des américains et non pas des Européens et que nos intérêts commerciaux et industriels sont américains. Nous ne pouvons pas nous isoler du mouvement américain sans mettre en danger notre prospérité, sans mettre en danger la destinée du Canada. Notre amour des institutions britanniques et notre désir de continuer à vivre sous l'égide de la constitution anglaise ne doivent pas nous empêcher de réaliser que nos intérêts sont communs en grande partie avec ceux des Etats-Unis. Je crois devoir ajouter que les partisans de l'impérialisme, et même tous ceux qui, comme moi et comme la grande majorité des habitants de ce pays, veulent continuer de rester sujets britanniques, auraient bien tort de nous mettre dans une situation où nos intérêts viendraient nécessairement en conflit avec ceux des Etats-Unis et même de l'Angleterre.

En tout cas, nous aurons l'occasion de discuter cette question lorsque le traité sera mis officiellement devant nous, et j'espère que le Sénat discutera les grands problèmes soulevés par ce traité avec l'impartialité et l'indépendance qu'ils exigent.

La motion en faveur de l'adresse est adoptée.

LE TRAITE DE PAIX.

Motion concernant le traité de paix.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je désirerais modifier la première motion qui